Informations de base

2021/2952(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'autonomisation de la jeunesse européenne: emploi et reprise sociale après la pandémie **Subject** 4.15 Politique de l'emploi, lutte contre le chomage 4.40.10 Jeunesse	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	EMPL Emploi et affaires sociales	PÎSLARU Dragoş (Renew)	26/10/2021
		Rapporteur(e) fictif/fictive WALSH Maria (EPP) HOMS GINEL Alicia (S&D) VAN SPARRENTAK Kim (Greens/EFA) RAFALSKA Elżbieta (ECR) LIZZI Elena (ID) CHAIBI Leila (The Left)	

	DG de la Commission	Commissaire
Commission européenne	Éducation, jeunesse, sport et culture	GABRIEL Mariya

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
20/01/2022	Débat en plénière		
14/02/2022	Résultat du vote au parlement		
15/02/2022	Résultat du vote au parlement		
16/02/2022	Résultat du vote au parlement		
17/02/2022	Décision du Parlement	T9-0045/2022	Résumé

17/02/2022	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/2952(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/9/07521

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Amendements déposés en commission		PE700.455	20/11/2021	
Proposition de résolution		B9-0091/2022	16/02/2022	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0045/2022	17/02/2022	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2022)192	13/06/2022	

Résolution sur l’autonomisation de la jeunesse européenne: emploi et reprise sociale après la pandémie

2021/2952(RSP) - 17/02/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 580 voix pour, 57 voix contre et 55 abstentions, une résolution déposée par la commission de l’emploi et des affaires sociales sur l'autonomisation de la jeunesse européenne : emploi post-pandémie et redressement social.

La pandémie de COVID-19 a eu un effet dévastateur sur l'emploi et la situation sociale des jeunes en Europe. Les pertes d'emploi ont été plus importantes dans la tranche d'âge des 15-24 ans que dans celle des 25-29 ans, en particulier chez les femmes. Les jeunes ont été particulièrement touchés par le fait que la diminution du temps de travail a été plus importante que celle de l’emploi en général.

Priorité à la santé mentale

La résolution a souligné que l'année 2022 devrait donner un élan supplémentaire à la mise en œuvre adéquate et complète de la **stratégie européenne pour la jeunesse** par le biais d'actions ambitieuses visant à relever les défis auxquels sont confrontés les jeunes et par la mise en œuvre concrète d'autres outils existants tels que la garantie renforcée pour la jeunesse afin de lutter contre le chômage et les effets sociaux résultant de la COVID-19.

La lutte contre le chômage des jeunes doit devenir une priorité. C'est pourquoi le Parlement a demandé que la **garantie pour la jeunesse** soit renforcée dans le but de réduire le chômage de longue durée et le chômage des jeunes d’au moins 50% d’ici 2030.

L'inclusion de la santé mentale a également été saluée comme l'une des priorités des objectifs de la jeunesse et devrait être prioritaire dans la prochaine stratégie de l'UE en matière de soins.

Le Parlement a invité les États membres à faire de la santé mentale une partie intégrante du redressement socio-économique de l'UE après la pandémie et une priorité de la santé au travail, en particulier dans les environnements éducatifs et professionnels.

Investir dans la jeune génération

La résolution a invité la Commission et le Conseil à utiliser pleinement et de manière optimale les fonds disponibles au titre du cadre financier pluriannuel 2021-2027, sans préjudice des programmes déjà établis au titre du FSE+, suite aux problèmes structurels liés au chômage et à la pauvreté des jeunes. La Commission devrait continuer à suivre les investissements et les dépenses consacrés aux priorités en faveur de la jeunesse effectués dans le cadre de **NextGenerationEU, de la FFR et du FSE+**, et associer étroitement le Parlement à cet exercice.

Intégration des jeunes sur le marché du travail

Les États membres devraient faciliter l'accès des jeunes à des stages et à des apprentissages rémunérés, de qualité et inclusifs. Le Parlement a demandé le renforcement des systèmes de suivi, en veillant à ce que les jeunes bénéficient d'une première expérience professionnelle adéquate et de qualité, de possibilités d'amélioration des compétences et de nouvelles qualifications ou titres de compétences. Il a condamné la pratique des contrats «zéro heure et demandé un cadre juridique commun pour assurer une **rémunération équitable des stages et des apprentissages** afin d'éviter les pratiques d'exploitation.

Mobilité de la main-d'œuvre et compétences pour l'avenir

Soulignant que les compétences numériques sont essentielles pour les jeunes et tous les secteurs d'activité au XXIe siècle, la Commission et les États membres sont invités mettre en place, en partenariat avec des organismes publics et des entreprises privées, un accès permanent, certifié et gratuit pour les jeunes à des cours en ligne et hors ligne sur les aptitudes et les compétences dans toutes les langues de l’Union.

La résolution a souligné également l'importance du **développement des compétences vertes** et des possibilités d'emploi de qualité dans une économie neutre sur le plan climatique, économe en énergie et circulaire, en particulier dans les régions les plus touchées par la transition verte, comme celles qui dépendent fortement du secteur agricole et celles qui participent à la lutte contre le changement climatique, à la production d'énergie à partir de sources renouvelables, à la réduction des émissions de carbone, à l'augmentation de l'efficacité énergétique, à la gestion des déchets et de l'eau, à l'amélioration de la qualité de l'air et à la restauration et à la préservation de la biodiversité.

La Commission est invitée à proposer en 2022 de nouveaux outils et initiatives visant à développer l'entrepreneuriat et l'investissement social des jeunes dans le plan d'action pour l'économie sociale.

Lutte contre l'exclusion des jeunes

Le Parlement a demandé à la Commission d'élaborer une recommandation visant à garantir que les stages, les apprentissages et les placements professionnels soient considérés comme une expérience professionnelle et donnent donc accès aux prestations sociales. Il a suggéré une réduction de la période minimale de cotisation nécessaire pour accéder aux prestations sociales.

La résolution a suggéré d'étudier la possibilité de fusionner les plateformes existantes du portail européen de la jeunesse, d'Europass et d'Eures en un seul espace numérique dans le but de fournir des informations et des opportunités à chaque jeune européen concernant la formation, les emplois, les stages, les offres d'enseignement et de formation professionnels, les aides financières, les programmes de mobilité, les conseils sur la création d'entreprise, les programmes de tutorat, les programmes de volontariat, les droits associés à la citoyenneté européenne, l'accès à la culture, etc.

Le Parlement a réitéré l'importance de l'accès à un **logement décent et abordable** et à des services sociaux adaptés pour les jeunes, en particulier ceux appartenant à des groupes vulnérables, notamment les jeunes handicapés et les jeunes issus de familles nombreuses.